

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Saint-Paul
Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS
1 mois 3 mois 6 mois 1 an
Suisse Fr. 1.80 4.50 8. — 15. —
Etranger » 2.20 5. — 10. — 18. —

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 cent.
Compte de chèque postal 114 54.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITE
Rue St-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, section 15 cent.
La Suisse... 20
L'Étranger... 25
Réclames... 30

Nouvelles du jour

Conclusion définitive de l'armistice sur le front russe.
Poussée austro-allemande au nord de Bassano.

L'armistice définitif a été signé le 15 décembre, entre la Russie, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Bulgarie et la Turquie. Il durera jusqu'au 14 janvier. D'après un article de la convention, les négociations de paix commencent immédiatement.

La Roumanie n'est pas nommée dans la dépêche qui donne la nouvelle de la conclusion de l'armistice; en ce qui la concerne, les choses en restent à ce qui a été fait par le général Tcherbatchef, le général russe qui commandait sur le front roumain: un armistice a été stipulé séparément pour ce front; il durera, dit une dépêche, « jusqu'à la réunion de l'Assemblée constituante russe à laquelle il appartient de décider sur la paix et la guerre ».

On s'était étonné d'une déclaration du gouvernement maximaliste, disant que l'armistice avait été négocié avec l'assentiment de alliés de la Russie, et que les conditions stipulées prenaient en considération les fronts de ces puissances.

On a maintenant l'explication de ces paroles énigmatiques; elles signifient ceci: les Alliés, voyant l'impossibilité d'arrêter la Russie dans ses négociations, ont fait bonne mine à mauvais jeu et ont tâché d'influencer les pourparlers, afin qu'il en soit le moins de dommage possible pour la cause commune. Pour cela, il fallait faire exiger par la Russie que les Allemands, pendant la durée de l'armistice, ne transporteraient pas de troupes du front russe sur le front français. Le gouvernement maximaliste a, en effet, posé cette condition, de même que celle de l'évacuation du golfe de Riga. Mais l'état-major allemand n'a rien voulu entendre à ce sujet. En s'engageant à ne pas déplacer de troupes pendant la durée de l'armistice, il se serait mis dans une posture plus défavorable que si l'état des hostilités avait continué.

D'après l'agence Havas, le commandement allemand se serait obligé à n'opérer aucun déplacement de troupes, « sauf les transports effectués au moment de la signature de l'accord ». Voilà une satisfaction bien illusoire que les négociateurs russes ont obtenue pour leurs alliés: il n'a pas dû coûter grand-chose aux Allemands de prendre pareil engagement, car les effectifs qu'ils voulaient transporter en France étaient sûrement déjà partis quand l'armistice a été signé.

Les bulletins du front français signalent que le feu d'artillerie s'est fortement accru dans le secteur allant de la Scarpe (est d'Arras) jusqu'à l'Aisne.

Sur le front italien, les Austro-Allemands, après leur succès du 5 décembre sur le plateau d'Asiago, qui les a amenés jusqu'aux crêtes dominant la Brenta, ont engagé une action analogue sur l'autre rive, dans le massif du Monte Grappa. Ils ont emporté le Col Caprila, qui surplombe la cluse de la Brenta, à San Marino. La défense de la vallée devient de plus en plus difficile aux troupes royales, qui, cependant, font des prodiges pour empêcher l'ennemi d'y pénétrer et de s'avancer ainsi sur la route de Bassano.

Cette fois-ci, l'information serait-elle sûre: le tsar Nicolas s'est enfui du couvent sibérien où on le tenait captif avec sa famille. Mais la Sibirie est immense. Jusqu'à ce qu'il soit parvenu à la frontière orientale, ou dans le sud-ouest, où il pourrait trouver des fidèles qui l'accueilleraient, des télégrammes risquent d'avoir pour effet de le faire arrêter. D'ailleurs, on peut encore douter que la nouvelle de l'évasion du tsar soit autre chose qu'un bruit.

Le Comité exécutif polonais en Ukraine représentant la totalité de la population polonaise en Ukraine publie une protestation solennelle contre l'expropriation des biens des églises catholiques et des propriétés foncières appartenant aux Polonais en Volhynie, en Podolie et en Ukraine, votée par le Conseil central ukrainien (Rada). Par le même décret du 7 novembre 1917, la « Rada » proclamait la création de la république ukrainienne.

Le comité exécutif polonais flétrit cette résolution « qui constitue un acte de force brutale et de violence inouïe, unique dans l'histoire du monde », infligée à la population polonaise. La protestation ajoute: « Ce que le gouvernement tsariste de la Russie autocratique n'avait jamais osé réaliser, le Conseil central ukrainien s'apprête à l'exécuter, tout en proclamant l'égalité, la fraternité, la liberté des peuples. »

Après quelques jours de maladie et de réflexion, M. Lloyd-George a fait le discours qui devait être une réplique à la lettre de lord Lansdowne en faveur de la paix.

Sachant que les idées de l'ex-ministre avaient trouvé un nombre important d'approuvateurs, M. Lloyd-George a eu l'habileté de ne pas le discuter point par point, mais d'établir sa thèse à lui. Dans son entrée en matière, il a même été plus loin. Il a prétendu que lord Lansdowne, dans ses opinions de guerre et de paix, ne différait pas de M. Wilson, dont le gouvernement anglais peut contester les affirmations. En vertu de l'axiome que deux quantités égales à une troisième sont égales entre elles, M. Lloyd-George a voulu faire conclure à l'identité de vues entre lord Lansdowne et lui. Pour établir ce jugement paradoxal, le chef du ministère anglais s'est servi de paroles qu'aurait prononcées lord Lansdowne, celui-ci ayant dit qu'il était en parfait accord avec M. Wilson et que sa lettre avait été mal comprise.

Il est incontestable que le président américain et le lord anglais ont exprimé des idées analogues, par exemple, sur la liberté des mers et sur la façon de résoudre les conflits internationaux, mais, d'autre part, M. Wilson veut imposer à l'Allemagne une autre forme de gouvernement, tandis que lord Lansdowne formule expressément que cette exigence est inadmissible.

Quant au fossé qui sépare le ministre et l'ex-ministre anglais, il est des plus larges, et M. Lloyd-George n'y a pas jeté de pont; il s'est contenté de le longer. Il a mis, comme d'habitude, beaucoup d'originalité dans son discours, dont le thème a été le suivant: Conclure, avec une nation qui a violé un pacte, un nouveau pacte, pour qu'elle n'en viole plus à l'avenir, est une duperie; la paix ne peut donc être décidée que dans la victoire et chaque jour est un nouveau progrès vers cette victoire.

Lord Lansdowne était précisément aux antipodes de cette dernière supposition. La victoire, disait-il, n'est pas une fin en elle-même; nous nous battons pour procurer à notre patrie la sécurité de l'avenir, et si ce but essentiel peut être atteint par l'arbitrage et la coercion internationale contre un agresseur éventuel, pourquoi ne pas songer à cesser de se battre? « Nous ne perdrons pas cette guerre, a ajouté lord Lansdowne, mais sa prolongation signifie la ruine du monde civilisé et un accroissement indéfini de la souffrance humaine. Que vaudraient les bénédictions de la paix si des nations si exténuées qu'elles auraient à peine la force d'étendre la main pour saisir ses bienfaits? »

Les deux éminents Anglais spéculent sur ce qu'ils ne tiennent ni l'un ni l'autre: M. Lloyd-George, sur la victoire, et lord Lansdowne, sur la sécurité.

Nos deux médecins veulent soigner l'En-

tenie par des méthodes contraires. Lloyd-George, le médecin Tant-Mieux, dit: « Vous, Lansdowne, par vos émollients, vous laissez le patient si faible qu'il sera à la merci du moindre courant d'air. » Lansdowne, le médecin Tant-Pis, lui répond: « Et vous, Lloyd-George, vous risquez de le voir mourir en attendant le moment propice de la belle opération que vous lui promettez. »

L'Observatore Romano, reproduisant la réponse « négative » faite par lord Cecil au sujet d'une convention des Alliés hostile à toute intervention du Pape, déclare qu'il serait opportun de réclamer à ce sujet quelques explications.

La même réserve de l'Observatore Romano vaut aussi pour le démenti du ministère italien des affaires étrangères, démenti que les journaux italiens ont reproduit sans aucun commentaire.

Lord Cecil ayant encore déclaré que les gouvernements anglais, français et italien ne jugeaient pas nécessaire de répondre à la note du Pape, après la réponse du président Wilson, le journal officieux du Vatican fait remarquer qu'il serait raisonnable de faire à cette déclaration quelque objection, mais, ajoute-t-il, nous nous en abstenons pour le moment.

Les gouvernements français et italien sont en pourparlers pour instituer une commission d'enquête commune au sujet des scandales qui ont des ramifications dans les deux pays et de l'affaire Caillaux en particulier. On prétend que les milieux italiens avec lesquels Caillaux a été en relations touchent M. Giolitti de plus près qu'on ne le croyait tout d'abord. On parle même d'une campagne contre Giolitti analogue à celle de M. Clémenceau contre M. Caillaux. La propagande pacifiste franco-italienne devient dangereuse pour la continuation de la guerre. Les arguments des « défaitistes » sont séduisants et ont toujours plus de prise sur les masses populaires. Une certaine presse exploite la lassitude produite par la guerre et travaille à en hâter la fin. On a même dû supprimer, en Italie, certains journaux qui, parlant des événements de Russie, avaient émis l'opinion que l'Italie pourrait se trouver dans une situation pareille. On aurait même arrêté de nombreux pacifistes.

Ceux-ci repoussent énergiquement l'accusation de trahison envers la patrie et soutiennent, au contraire, que le gouvernement, en continuant la guerre, conduit le pays à l'abîme.

Une partie décisive est ainsi engagée entre le parti de la guerre et le parti de la paix. Le gouvernement sait qu'il joue là une carte dangereuse. Les uns parlent de sa chute prochaine et font allusion à l'avènement d'un cabinet Giolitti. On dit qu'un des personnages emprisonnés aurait terminé sa défense par ces mots: « On ne pourra pas s'opposer longtemps à un cabinet Giolitti et à un cabinet Caillaux; les peuples ont soif de la paix, et ces deux hommes la leur porteront. »

Mais la mission qu'on prédit ainsi à M. Caillaux a peu de chances de se réaliser.

L'affaire Caillaux

La commission des poursuites a adopté, par 9 voix et 2 abstentions, la levée de l'immunité parlementaire pour MM. Caillaux et Loustalot. Elle a nommé comme rapporteur M. Paisant. Elle a décidé de publier les documents communiqués par le gouvernement, ainsi que le compte rendu sténographique des débats. La commission se réunira vraisemblablement demain, mardi, pour examiner le rapport. La discussion à la séance de la Chambre viendra jeudi au plus tôt.

À la commission des poursuites, M. Clémenceau, invoquant les documents diplomatiques, a déclaré que la présence de M. Caillaux à Rome avait ému le gouvernement italien. M. Clémenceau a ajouté que, si les présomptions relevées contre M. Caillaux étaient réunies contre un simple citoyen, il n'y aurait pas de discussion. Le gouvernement a pris ses responsabilités, la Chambre prendra les siennes. Si la Chambre devait refuser les poursuites, le gouvernement ne resterait pas au pouvoir.

La commission a entendu M. Caillaux, qui a apporté une lettre de M. Mabileu, démentant les propos qu'on lui aurait attribués au sujet d'un projet de concordat qu'il devait éventuellement soumettre au Vatican.

Le budget français de 1918

(Correspondance de France)

Pendant que s'achèvent les opérations du troisième emprunt de la Défense nationale, le ministre des finances, M. Klotz, soumet aux Chambres un projet de budget pour 1918. Il repoussé ainsi une tradition interrompue par trois années de guerre.

Le projet déposé sur le bureau de la Chambre laisse systématiquement de côté les dépenses nécessaires par l'état de guerre. Ces dépenses sont d'ordres divers, militaire, social et politique. Elles comprennent les frais de guerre proprement dits, les allocations aux familles des mobilisés, les indemnités aux rapatriés, les pensions aux victimes de la guerre, etc. Elles se montent à 840,927,701 fr. pour la période de quatre de 1914; 18 milliards 455 millions 406 fr. pour l'exercice 1916; 27 milliards 191 millions 308,985 fr. pour l'exercice 1916; 34 milliards 471 millions 588,701 fr. pour l'exercice 1917; ce qui nous donne, pour le 31 décembre prochain, le total formidable de 86 milliards 519 millions 230,197 fr. de dépenses militaires ou de dépenses exceptionnelles de guerre. Il est évident que des sommes aussi fantastiques excèdent, de loin, la mesure des sacrifices annuels qui peuvent être demandés aux contribuables par l'impôt. Ces dépenses forment et constitueront à former un budget extraordinaire qui échappe aux prévisions à longue échéance. Elles sont autorisées, au fur à mesure des besoins, trimestriellement, par les Chambres et couvertes par des emprunts.

Le budget de 1918 ne s'occupe que des dépenses ordinaires, offrant un caractère de stabilité suffisante pour donner lieu à des prévisions fermes et définitives. De ce nombre sont les crédits réclamés par les divers ministères pour la marche normale des affaires publiques et les crédits nécessaires pour assurer le service d'intérêt et d'amortissement de la dette publique résultant des emprunts successifs. Même réduit à ces proportions, le budget de 1918 atteint des chiffres inconnus jusqu'ici. Les dépenses ordinaires des services publics n'ont augmenté durant la guerre que d'un peu plus de 500 millions. Elles furent de 2 milliards 449 millions 686,102 fr. en 1915; le projet déposé prévoit qu'elles seront de 2 milliards 900 millions 864,680 fr. pour 1918. Ce qui, par contre, a augmenté dans de rapides proportions, ce sont les sommes exigées pour payer les intérêts de la dette publique. Ce service d'intérêt absorberait 1 milliard 899 millions 393,673 fr. en 1915; il faudrait y consacrer 4 milliards 899 millions 042,759 fr. en 1918. La somme totale des dépenses prévues pour l'exercice ordinaire 1918 s'élève donc à 7 milliards 808 millions 907,439 fr. et c'est à l'impôt que vont être demandées les ressources exigées pour faire face à ces charges énormes.

Quand on songe que, à la veille de la guerre, le budget, qui se chiffrait par 5 milliards 191 millions de dépenses, n'était couvert que par 4 milliards 781 millions de recettes normales, c'est-à-dire présentait un déficit de près d'un demi-milliard, on comprend que la tâche du ministre des finances n'est pas aisée. C'est plus d'un milliard et demi de plus par an qu'il faudra demander aux contribuables, et chaque mois de guerre amène des charges nouvelles.

Dans ces conditions, il a fallu nécessairement songer à l'établissement de nouveaux impôts. M. Klotz va demander des ressources qui lui manquent à la contribution sur les bénéfices de guerre, aux droits sur les successions et sur les apports en société, qui seront notablement augmentés. En fait de taxe vraiment nouvelle, il n'y a que celle dont il demande l'établissement sur les paiements. Il est probable qu'on ne s'en tiendra pas là et que ce n'est là qu'un commencement. Mais, comme l'exercice 1918 verra se produire, pour la première fois, la mise en application simultanée de l'impôt général sur le revenu et des impôts cédulaires, le ministre est d'avis d'attendre le résultat de cette expérience avant de donner un nouveau tour de vis au pressoir fiscal.

Le taux de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre est de 50 % des bénéfices assujettis et de 60 % pour des tranches de bénéfices qui dépassent 500,000 fr. Lorsqu'il s'agit de bénéfices dépassant un million, le projet prévoit une surtaxe de 25 % sur les bénéfices restés disponibles, entre 1 à 5 millions, après le paiement de la taxe de 60 %. Si ces bénéfices dépassent 5 millions, la surtaxe sera de 50 % sur le reliquat disponible. Cet impôt pèsera surtout évidemment sur les grandes sociétés métallurgiques et de construction. Nous serions tentés de les plaindre si nous ne savions qu'elles ont plus d'une corde à leur arc et s'entendent merveilleusement à masquer une partie de leurs bénéfices par des augmentations de capital social, la constitution de fonds de réserve, des amplacements savamment combinés et autres trucs financiers.

Les héritages, eux, vont se trouver lourdement grevés. Le moment n'est peut-être pas très bien choisi pour faire appel si largement aux héritages, à l'heure même où, par suite de la

guerre, tant de successions se trouvent prématurément ouvertes en faveur d'enfants mineurs, de conjoints survivants. Mais la nécessité de trouver de l'argent prime toutes les autres considérations.

Il faut reconnaître du moins que le projet cherche à s'inspirer de considérations sociales fort loyales. C'est ainsi qu'il établit une différence de traitement entre les familles, suivant le nombre des enfants appelés à recueillir une succession. Il sera demandé proportionnellement plus à celui qui hérite en qualité d'enfant unique qu'à ceux qui viennent en partage avec des frères et des sœurs. Certains députés, comme M. Joseph Demais, le vaillant représentant catholique de Paris, pensent qu'il sera difficile de faire accepter par l'opinion publique que le millionnaire, s'il appartient à une famille nombreuse, soit soumis sur sa part à un pourcentage moindre que de fils unique, héritier d'une fortune modeste. La difficulté n'est pas si grande qu'on veut le croire. Le peuple comprendra très bien l'équité du principe et se formalisera d'autant moins que les fils uniques sont beaucoup plus fréquents dans la haute classe des brasseurs d'affaires financières que dans les classes ouvrières.

Les droits qui frappent l'héritage allant au conjoint survivant subissent également un notable relèvement. Mais, ici encore, il sera tenu compte du nombre des enfants issus de l'union des deux époux, et le conjoint survivant aura une situation d'autant plus privilégiée qu'il aura porté, d'une manière plus effective, les charges du mariage. On est heureux de voir ces préoccupations hautement moralisatrices se faire jour enfin dans l'esprit des financiers, qui y sont restés trop longtemps étrangers et dont les lois fiscales semblaient punir l'accumulation du devoir conjugal en faisant peser toutes les charges budgétaires de préférence sur les familles ombreuses.

Quant à la taxe nouvelle sur les paiements libératoires, on ne peut nier que le principe n'en soit fort défendable. Le taux en a, du reste, été calculé de façon que sa perception ne crée pas une gêne économique, puisqu'il ne sera demandé que 20 centimes par cent francs: ce qui, évidemment, est très modéré et laisse la porte ouverte à des majorations ultérieures. Même au taux actuel, le ministre compte qu'elle pourra produire de cinq cents à six cents millions.

Je le répète, tout cela n'est qu'un commencement. Au 31 décembre prochain, la France aura dépensé 104 milliards 411 millions 839,200 francs depuis le 1^{er} août 1914. Dans ce total, les frais de guerre comptent pour 66 milliards 519 millions 230,197 francs. A supposer que la guerre ne dure plus que six mois, elle nous coûterait encore dans les vingt à vingt-cinq milliards. Ce serait donc plus de cent milliards de frais de guerre, venant s'ajouter aux quarante milliards de dette publique existant avant la guerre.

Les dispositions de la Grèce

M. Venizélos visite des capitales afin de renseigner les gouvernements des nations alliées sur la situation en Grèce. Pour pouvoir lancer l'ordre de mobilisation générale aussitôt rentré à Athènes, il cherche à s'assurer d'abord l'argent et le matériel de guerre qui lui font défaut. Les puissances alliées souscriront-elles à ces demandes? Nous ne savons; elles se trouvent un peu déçues, car, avant d'être au pouvoir, M. Venizélos leur avait maintes fois répété que rien ne manquait en Grèce pour la réussite d'une mobilisation générale en vue d'une guerre contre les Bulgares-Allemands, sinon un gouvernement approprié.

En attendant, selon certaines nouvelles qui nous parviennent d'Athènes, un bon nombre d'Hellènes sont des plus perplexes au sujet des plans de Venizélos. Le sort de la Serbie, de la Roumanie, l'offensive austro-allemande en Vénétie, la désagrégation de la Russie, autant de questions qui émeuvent d'inquiétude le cœur de ceux qui envisagent éventuellement de devoir verser leur sang.

Les efforts actuels de M. Venizélos contredisent singulièrement certains faits antérieurs, certaines paroles que les puissances alliées adressèrent autrefois au peuple hellène. Celui-ci en conserve toujours le souvenir, et il ne peut concilier ce qui a été dit autrefois avec ce qui se fait aujourd'hui.

Ainsi qu'on l'a déjà déclaré solennellement et par écrit, les trois puissances garantes de la Grèce ne lui demandent pas de sortir de la neutralité. Elles en donnent une preuve éclatante en instaurant au premier rang de leurs demandes la démobilisation totale de l'armée grecque, pour assurer au peuple hellénique la tranquillité et la paix. Ce furent les promesses que les puissances alliées adressèrent au peuple hellène dans leur ultimatum remis à Athènes le 21 juin 1916. Ce document fut moqué par l'attitude du gouvernement grec, qui n'était pas conforme, selon ces puissances, aux principes de la neutralité. Dans cet ultimatum, on demandait principalement: la démobilisation réelle et totale de l'armée grecque, le remplac-

Confédération

Un discours de M. Calonder président de la Confédération La société de secours mutuels Rhodia, groupant les Grisons de Genève, fêta hier, dimanche, le cinquantième anniversaire de sa fondation.

La succession de M. Haab à Berlin Outre celle de M. Arthur Eugster, conseiller national, ancien landammann d'Appenzel-Extérieur, on envisagerait aussi, pour le poste de ministre de Suisse à Berlin, la candidature du Dr Mousson, conseiller d'Etat, directeur de l'Instruction publique du canton de Zurich.

CANTONS

GENÈVE

Nouveaux traitements. — Dans sa séance de samedi, le Grand Conseil a voté définitivement le projet de loi relatif à l'augmentation des traitements des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat.

Le mouvement séparatiste jurassien

On annonce que l'Impartial du Jura, organe trihebdomadaire, qui devait devenir quotidien, sous le nom de L'Action, comme organe du comité d'initiative pour l'érection d'un canton du Jura, n'a pas obtenu l'autorisation de procéder à cette transformation.

Echos de partout

CE N'ÉTAIT PAS A EINE ASSURÉMENT

De Ludovic Naudeau, correspondant du Temps à Pétrograd : Un ami opeint n'ayant invité à dîner, veut, à la fin du repas, boire du cognac. Or un Russe sérieux ignore l'usage du petit verre.

MOT DE LA FIN

— Oh! la jolie épingle de cravate que tu as aujourd'hui, mon cher Gosträn. C'est une pierre rare? — Je le crois, un véritable morceau d'anthracite!

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Explosion d'une fabrique de munitions Londres, 16 décembre. (Havas.) — La Svenska Dagbladet, de Stockholm, annonce qu'une grande usine de munitions, fabriquant surtout des bombes pour zepélines et aéroplanes, a sauté près de Kiel.

SUISSE

Sous un train

Hier matin, l'instituteur Aristide Signorelli, 23 ans, soldat du bataillon 94, a été pris sous le train électrique Lugano-Ponte-Tresa et si grièvement blessé qu'il a succombé quelques heures plus tard à l'hôpital.

Chute de cheval mortelle

Au cours d'une promenade à cheval, l'ingénieur Frédéric Steiger, de Bâle, voulut faire sauter un fossé à sa monture, près de Therwil, lorsqu'il tomba et se brisa la nuque. Il mourut pendant qu'on le transportait à l'hôpital.

Sous une locomotive

Hier soir, dimanche, à la gare centrale de Lausanne, un employé nommé Curjeod, 31 ans,

marlé, a été pris sous une machine qui rentra au dépôt et a eu les deux jambes coupées. Son état est très grave.

FRIBOURG

Conseil d'Etat

Séance du 14 décembre. — Le Conseil procède aux promotions militaires suivantes : Sont promus au grade de capitaine : MM. Séverin Bays, de Chavannes-les-Forts, à Frیبourg. Antoine Wildhaber, de Flams, à Neuchâtel. Léopold Daler, de Grange d'Ilens, à Frیبourg. Paul Logoz, de Goutemans-la-Ville, à Genève. Pierre Buclin, de Semsales, à Frیبourg. Louis Savoy, de et à Attalens.

Suppléant : M. Vonderweid, Aloys, capitaine, à Frیبourg. 1er juge : M. Guillo, Henri, major, à Nant. Suppléant : M. Poffet, Joseph, major, à Favel. 2nd juge : M. Genoud, Oscar, major, à Châtel-Saint-Denis.

Suppléant : M. Pillier, Joseph, 1er lieutenant à Villars-sur-Glâne. Le Conseil nomme : M. Philippe Egger, à Guschelmuth, inspecteur du bétail de cette commune.

Des vandales Des individus, malheureusement restés inconnus, ont trouvé intéressant de s'attaquer à la colonne météorologique des Places, brisant l'installation protectrice et détériorant deux appareils.

Étudiants suisses

L'Association cantonale fribourgeoise des Étudiants suisses a tenu, hier après midi, dimanche, au Lycée, une très intéressante séance, sous la présidence de M. Pierre Bise, vice-chancelier d'Etat. Il n'y avait qu'un seul trapèze administratif à l'ordre du jour : le remplacement d'un membre du comité cantonal. C'est le jeune président de la Nuthonia, M. Roman Deschenaux, qui a été appelé à prendre la place de M. Rossier, démissionnaire pour cause de départ.

Conférences du Cercle

Nous rappelons et recommandons la conférence qui sera donnée ce soir, au Cercle catholique (Banque de l'Etat), par M. le professeur Bovet, sur les vieux Noël.

Incendie

Un incendie a détruit hier matin, dimanche, à Catterwyl, une maison appartenant à la famille Theraulaz. Une personne âgée n'a pu être sortie qu'à grand-peine du bâtiment en feu.

Institut des Hautes Etudes

Mardi, 18 décembre, à 4 h. ¼, conférence de M. Girardin : Les matières précieuses d'aujourd'hui. 4e les textiles ; le manque de vêtements.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Chœur mixte et Orchestre de Saint-Nicolas. — Ce soir, lundi, à 8 h., répétition générale pour Noël. Cercle d'Etudes religieuses et sociales. — Ce soir, lundi, pas de séance; les membres sont priés d'assister à la conférence de M. Bovet, au Cercle catholique.

Calendrier

MARDI 18 DECEMBRE Saint ZOZIME, martyr. NEURALGIE MIGRAINE MAUX DE TETE KEFOL REMÈDE SOUVERAIN KEFOL Boîte (10 paquets) Fr. 1.50 Toute pharmacie.

Dernière Heure

Sur le front occidental Commentaire Havas

Paris, 17 décembre. (Havas.) — La situation demeure toujours stationnaire sur l'ensemble du front occidental. On ne signale que des canonnades assez violentes, des coups de main et des engagements locaux d'infanterie.

Front austro-italien

Paris, 17 décembre. (Havas.) — Sur le front italien, les Autrichiens ont accentué leurs progrès au sud du Col Capriolo, dans la région montagnaise entre la Brenta et le Piave.

Les Anglais en Palestine

Reuter, 17 décembre. Communiqué officiel de Palestine, le 16 : Le 15 décembre, le général Allenby a avancé le secteur gauche, de son centre au nord-est de Loudd (Lydda), sur la ligne de Jaffa à Jérusalem, sur un front de 8 km., jusqu'à une profondeur maximum de 2 ½ km., sans rencontrer beaucoup de résistance.

Les événements de Russie

Pétrograd, 17 décembre. (Havas.) — On annonce, de source maximale, au Caucase, qu'une lutte acharnée est engagée entre les habitants et les cosaques.

A Odessa

Pétrograd, 17 décembre. Suivant la Rada ukrainienne, à Odessa, les soldats, les matelots et les maximalistes sont en présence. La ville est partagée en deux camps. Des collisions se sont produites; des coups de feu ont été échangés.

La constituante russe

Pétrograd, 17 décembre. (Havas.) — Au palais de Tauride, la journée du 15 a été calme. Aucune réunion n'est autorisée.

L'évasion du tsar n'est pas confirmée

Pétrograd, 17 décembre. (Havas.) — Ni le ministre des voies de communication, ni l'alliance des chemins n'ont reçu confirmation de la nouvelle d'évasion de l'ex-tsar de Tobolsk.

Au parlement italien

Rome, 17 décembre. La Chambre a été saisie d'une demande en autorisation de poursuites contre le député Giovannini, représentant de Vigevano (province de Pavie).

Les illustrés d'actualité

Léonie, l'homme fatal de la Russie anarchique; Forrer, notre conseiller fédéral démissionnaire; de colonel Biberstein, nouveau chef de la 2e division, et le colonel Plyffer, commandant des fortifications du Gothard; des vues de la campagne d'Italie et de la Palestine donnent au dernier fascicule de l'Illustré Schweizer-Zeitung un intérêt particulier, qui font de ce périodique un des plus attrayants qui soient.

Retour de Chine Vienne, 17 décembre.

(B. C. V.) — Les représentants diplomatiques et les membres de la colonie d'Autriche-Hongrie en Chine sont arrivés hier après midi, en bonne santé.

Charles Ier en Moravie Olmütz, 17 décembre.

(B. C. V.) — A l'occasion de l'inauguration de l'église de la garnison, à Mariaschnee, l'empereur, répondant au discours du gouverneur de la Moravie, a dit qu'il a une profonde reconnaissance pour la fidélité des Moraves sur les champs de bataille et dans le pays. Il souhaite que les fidèles Moraves jouissent bientôt des bienfaits de la paix.

SUISSE La neige à Lugano Lugano, 17 décembre.

Ce matin, lundi, il a commencé à neiger à Lugano et aux environs.

Marché de Frیبourg

Prix du marché du samedi 15 décembre : Œufs, la pièce, 30-40 centimes. Pommes de terre, les 5 litres, 55-60 cent. Choux, la pièce, 30-50 cent. Carottes, des 2 litres, 60-70 cent. Poireau, la botte, 15-30 cent. Chicorée, la tête, 25-35 cent. Oignons, les 2 pièces, 20-30 cent. Raves, les 3 pièces, 20-25 cent. Salaisins (scorsconères), la botte, 60-70 cent. Choucroute, l'assiette, 25-30 centimes. Carottes rouges, l'assiette, 20-25 cent. Rutabagas, la pièce, 15-30 cent. Choux de Bruxelles, le litre, 60-70 cent.

Sommaire des Revues

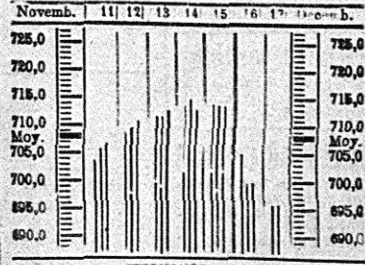
Bulletin mensuel temporaire de l'Association catholique internationale des amies de Protection de la jeune fille. — Novembre : Vingt ans d'existence. — L'Ouvre de Protection de la jeune fille, l'Ecole et les Patronages. — Le féminisme après la guerre. — Chronique de l'Association. — Dons et cotisations en faveur de la Caisse internationale. — Abonnements.

La Larousse mensuel.

— Sommaire du numéro de décembre : Zéographié (Chir.) — Art marocain (Exposition d'), Hist. et Beaux-arts. — Cambon (Paul), Biogr. — Chèques. — Cœur (Chirurgie du). — Electricité (Le chauffage par l'). — Emanatorium (Méd. et Chim.) — Guerre en Ind. 1914-1917 (La), suite. — Houille blanche (La), indus. — Hussain Kamel-pacha (Biogr.). — Liard (Louis), Biogr. — Marchal de Richelieu (Le). — Noes d'argent (Les). Théâtre. — Pain de guerre (Ind. écon.). — Pours en temps de guerre (Conditions d'accès aux). — Riga (Hist. et Géogr.). — Sismothérapie. — Vaillantes (Les), Litt. — Illustré de 84 gravures ou cartes et accompagné du Bulletin de la guerre au jour le jour, ce numéro est en vente, au prix de 1 fr. 25, chez tous les libraires et dans les gares.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Table meteorological with columns for days (Nov 11-17, Dec 1) and rows for temperature (725.0, 715.0, 710.0, 705.0, 700.0, 695.0, 690.0) and humidity (9, 8, 7, 6).



TORO Ciravegna & C. GENÈVE Le meilleur vermouth. Buvés le STIMULANT Apéritif au Vin et Quinquina

Le service postal pendant les fêtes de fin d'année

Les guichets postaux seront ouverts, comme les dimanches ordinaires, le dimanche 23 décembre, le jour de la fête de Noël, le dimanche 30 décembre et le jour du nouvel an.

Ces quatre jours-là, les lettres et paquets seront distribués. Il y aura une distribution le dimanche 23, le jour de Noël et le dimanche 30 décembre, tandis qu'il y en aura deux le jour du nouvel an.

La distribution des mandats de poste, des mandats de paiement, des remboursements, lettres et des recouvrements est supprimée pendant ces jours.

Le public est prié, à l'occasion des fêtes de fin d'année, d'écrire les adresses de ses envois sur l'emballage même ou de les y coller fortement.

Elant données les restrictions dans le service des trains, le public est prié, dans son propre intérêt, de mettre à la poste ses envois de cadieux le plus tôt possible, et non pas seulement deux ou trois jours avant Noël et le nouvel an.

L'expédition des courriers étant moins rapide ces jours-là. On est prié, en outre, d'éviter le plus possible les expéditions d'envois en grande quantité tels que calendriers, catalogues, etc., pendant les jours de fort trafic de Noël et du nouvel an.

Afin d'éviter l'encombrement des guichets postaux, on fera bien encore de ne pas attendre les derniers jours de l'année pour acheter ses timbres-poste. Le public est prié également de coller les timbres à l'angle droit supérieur des envois postaux.

Enfin, la Poste recommande de ne pas se servir d'envoies de format trop petit, qui risquent de se perdre ou de se glisser dans d'autres envois.

L'Office de septième pour le repos de l'âme de
Monsieur Albin CIMMA
 aura lieu mardi, 18 décembre, à 8 1/2 h., à l'église du Collège.
R. I. P.

Domestique de maison
 Homme sérieux et de confiance, connaissant intérieur et jardin, demande place.
 Bonnes références. 6107
 S'adresser sous chiffré P 6597 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Jeune fille
 de bonne famille, 21 ans, sachant bien italien, allemand et passablement français, demande place pour aider dans bureau et se perfectionner dans le français. Préférerait être nourrie et logée. 6410
 Ecrire sous chiffré P 6600 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Qui prêterait
 500 fr. à un homme marié, ayant place stable. Remboursement immédiat. Pressant.
 S'adresser sous chiffré P 6593 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Apprentie couturière
 Jeune fille de 15 à 16 ans, désire entrer comme apprentie chez une bonne couturière. S'adresser, en faisant les conditions d'enseignement, à M. Pierre OBERSON, Courtepin. P 6601 F 6411

Jeune fille de 18 ans, désire place comme femme de chambre
 de préférence dans la partie française. Meilleures références à disposition. Gages, 30 fr. par mois. 6377
 S'adresser sous P 6575 F à l'a. encc Publicitas, Fribourg.

JEUNE FILLE cherche place
 de préférence à Bulle ou aux environs, pour aider à la cuisine. S'adresser sous P 7335 B à Publicitas S. A., Bulle.

JEUNE FILLE
 sachant très bien coudre et repasser, demande place comme femme de chambre.
 Ecrire sous chiffré P. X., Peste restante, Fribourg.

ON DEMANDE une jeune fille
 pour aider et se perfectionner dans les travaux du ménage. Gages, selon aptitudes. Entrée tout de suite. 6370
 S'adr. sous chiffré P 941* E à Publicitas S. A., Fribourg.

GRANDE machine à coudre
 Phonis, avec pieds, rallonge et genouillère, à l'état neuf, est à vendre, fau d'emplot.
 Ecrire sous chiffré P 6574 F à Publicitas S. A., Fribourg.

On demande à louer une scierie
 pouvant débiter 200 m par mois. Faire offres et conditions sous P 3414 N à Publicitas S. A., Neuchâtel. 6315

Jolie chambre non meublée GRATUITE
 à dame ou demoiselle qui voudrait faire les bureaux adjacents. S'adresser sous P 6603 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Logement meublé
 de 4 à 5 pièces, à louer pour tout de suite, rue St-Pierre, 14. S'adresser au 1^{er}. 6409

Vente de bétail et chédail
 Les boires de feu Joseph Carrel vendront en mises publiques, le **jeudi 27 décembre**, dès midi précis, devant leur domicile, à Courillon, leur bétail et chédail et autres désignés : 1 taureau, 5 vaches, 1 chèvre, 1 porc.
 2 charrs, 1 caisse à purin, 1 machine à battre, 1 bache-paille, charrette, herse, colliers de vache, etc., ainsi qu'une certaine quantité de foin et de paille.
 Paiement comptant.
 L'hoirie de Joseph Carrel.

On offre à vendre une petite propriété
 située à Roerres-Saint-Laurent, comprenant maison d'habitation, grange, cour et environ 1 pose de terrain.
 S'adresser à l'auberge du Pont de la Glâne.

Compagnie du Chemin de fer BULLE-ROMONT
 Renouvellement des feuilles de coupons d'obligations
 En vue du renouvellement de la feuille de coupons des obligations 4 % de l'emprunt de 1,125,000, le coupon au 1^{er} janvier 1918 ne sera payable que sur présentation simultanée de l'obligation à laquelle il appartient :
 a) A Lausanne, à l'Union des banques suisses ;
 b) A Fribourg, à la Banque cantonale fribourgeoise ;
 c) A Bulle, à la Caisse de la Compagnie.
L'ADMINISTRATION.

Grande Teinturerie de Morat (S. A.)
FRIBOURG
 GRAND'RUE, 6. — TÉLÉPHONE 243
 Dépôt chez M. Nusbaum, md. tailleur, Avenue de Pérolles, 8
 Dépôt de la Teinturerie Lyonnaise : M^{lle} Emma Comus, rue de la Banque, 12.
 Spécialité de travaux de luxe pour dames.
 Teintures de costumes sont faites dans les nuances les plus modernes.
 Lavage chimique de robes de soie, de toilettes de soirées, gants, plumes, boas, etc.
 Vêtements de Messieurs remis à neuf.
STOPPAGE RETISSAGE
 Maison de 1^{er} ordre ayant obtenu les plus hautes récompenses aux expositions en Suisse.
SERVICE RAPIDE PRIX MODÉRÉS

La Compagnie des Chemins de fer électriques DE LA GRUYERE
 achèterait 850 piquets de clôtures ayant une longueur de 1 m. 50 et un diamètre de 8 à 10 cm., ainsi qu'il y a de lattes ayant un diam. max. de 15 cm. et un diam. min. de 7 cm., soies en 2 ou 4 parties, livrables en mars 1918.
 A la même adresse, on recevrait des offres pour la fourniture de traverses en chêne, dans les dimensions de 1 m. 80 de long sur 13 et 18 cm. de côté. 6390
 S'adresser à la Direction de la Compagnie, à Bulle.

Les Epargnes
 confiées à la Caisse d'Epargne de la ville de Fribourg Grand'Rue, N° 4, jouissent de l'exemption de tout impôt jusqu'à concurrence de 1,000 fr. P 6596 F 6403
 Taux d'intérêt bonifiés 4 %

Assurances transport avec Risques de Guerre LA MARINE
 — Fondée à Londres en 1836 —
 est la seule compagnie anglaise d'assurances transport concessionnaire en Suisse, où elle opère depuis 1833, et elle est aussi la PLUS PUISSANTE.
 Exportateurs, Importateurs, Négociants, Banquiers qui traitent avec la Grande Bretagne et les Colonies anglaises, la France et les Colonies françaises, le Japon, l'Amérique, etc., confiez l'assurance de vos transports à
LA MARINE
 si vous voulez bénéficier des primes les plus avantageuses et avoir des règlements de sinistres sûrs et prompts dans les circonstances actuelles.
 Assurance de tous chargements sur vapeurs. Couverture des risques ordinaires et de guerre, ensemble ou séparément. Assurance des envois de valeurs. Assurance des risques de séjour sur les quais, dans les docks et entrepôts publics et privés. Polices spéciales et polices abonnement.
 Sur demande, les certificats d'assurance sont délivrés gratuitement et le paiement des sinistres peut être effectué aux lieux de destination, par les agents de la C^{ie} dans le monde entier.
 Adressez les demandes à M. Em. Gafner, assureur maritime, Direction particulière de la Marine pour Vand, Genève, Fribourg, Valais et Berne, 2, avenue Tissot, à Lausanne, téléphone N° 38,83 ou aux agents à Genève : MM. E. Desarzens et Albert, rue du Rhône, 2, téléphone 54, à Berne M. Arnold H-rzog, Zeitglocken, 5, Téléphone 29, 0.

Mises de bois
 Mercredi 19 décembre, à 1 h. 30 de l'après-midi, on vendra en mises publiques, dans la forêt de Plamont :
 35 moules de hêtre
 15 tas de branches
 Rendez-vous des mises, à l'entrée de la forêt, du côté de Seedorf.
 Le forestier : **BERG**.
 P 6585 • 6405

Vente de bétail et chédail
 Pour cause de mise à bail, le sousigné vendra aux enchères publiques, devant son domicile, à Belfaux, le **jeudi 27 décembre**, dès midi précis, son bétail et chédail : avoir
 Bétail : 6 vaches portantes ou fraîches vélées, 3 génisses de 2 ans, 2 génisses de 1 1/2 an, et 2 veaux de l'année.
 Chédail : 2 charrs à pont, 1 faucheuse neuve, 1 herse neuve, 1 tonneau à purin avec char, colliers de vache à l'état neuf et couvertures, ainsi que divers objets trop longs à détailler.
 Le bétail sera vendu dès 2 heures après midi. 6194-1486
 Terme de paiement. L'exposant : **M. Maurice Nallin.**

Bauernglück
 de Beck-Koeller
 Condiment pour bœuf
 Succès immense!

BÉTAIL GRAS en peu de temps
 EN VENTE PARTOUT!
Beck-Koeller & C^{ie}
 Fabr. de produits chimiques
 KRIENS - Lucerne



UN ESTOMAC D'AUTRUCHE



L'AUTRUCHE. — Mais, il a un estomac d'autruche, ce gaillard-là ! Il digérerait même des cailloux.
LE SINGE. — Pas étonnant, ma chère, tu ne vois donc pas qu'il prend du CHARBON DE BELLOC.

L'usage du Charbon de Belloc en poudre ou en pastilles suffit pour guérir en quelques jours les maux d'estomac et les maladies des intestins, entérite, diarrhées, etc., même les plus anciennes et les plus rebelles à tout autre remède. Il produit une sensation agréable dans l'estomac, donne de l'appétit, accélère la digestion et fait disparaître la constipation. Il est souverain contre les pesanteurs d'estomac après les repas, les migraines résultant de mauvaises digestions, les aigreurs, les renvois et toutes les affections nerveuses de l'estomac et des intestins.

Prix du sachet de Charbon de Belloc en poudre : 3 francs. Prix de la boîte de Pastilles Belloc : 4 fr. 50. — Dépôt général : **Maison FRÈRE, 19, rue Jacob, Paris.**

EN VENTE CHEZ : **MM. Bourknecht et Gottrau, Pharmacie Centrale, Fribourg.**

Soieries-Velours Nouveautés
E. JUCKER & C^{ie}
BERNE
 Maison spéciale et renommée
 Dernières créations
 Grand choix
 Qualités supérieures

Vente de bois de service
 Il est offert à vendre, par voie de soumission, environ 60 millions d'épicéas et d'aillies déposés au bord de la route cantonale, près de la Sottura (près Fribourg).
 Pour voir les bois et conditions, s'adresser au voisinage, qui recevra les soumissions sous pli cacheté, pour le 24 décembre, à 6 heures du soir.
 L'ouverture de soumission aura lieu dans une salle particulière, à l'auberge des Merciers, à Fribourg, le 26 décembre, à 10 heures du matin. Pour l'exposant : P 6502 F 6309-1484
Louis BONGARD, forestier-chef à Sales (Sarine).

Maison de chaussures
 En vue des prix élevés des cuirs nous vous offrons des avantages considérables. Demandez notre catalogue, s.v. pl.



BRUHLMANN & C^{ie}
 WINTERTHUR

Eau-de-vie naturelle POMMES ET POIRES
 à Fr. 3.50 à partir de 40 litres contre remboursement.
Distillerie WEIL-MAYER & C^{ie}, Bâle
 Téléphone 3893

AVIS
 J'ai l'avantage de porter à la connaissance du public de la ville de Fribourg et des environs, que je viens de procéder à l'ouverture d'un succursale de mon commerce
AVENUE DE PÉROLLES, 6
 (précédemment Magasin Leibzig)
Ch. PETTIERRE,
 Alimentation générale, Vins et Liqueurs.

POUR LA FRANCE (Département de l'Orne)
 Charretiers, seigneurs ou brachiers orientés sont demandés tout de suite. Bonne réputation. 6394
 S'adresser à Étienne G. Jallot, à Vallorbe.

Une jeune personne
 française, catholique, ayant fait ses études du brevet, sachant l'allemand, le dessin, le travail manuel et cuisinant parfaitement la cuisine, demande situation au pair dans une famille. Excellentes références.
 S'adr. sous chiffré K 5189 A L. à Publicitas S. A., Lucerne.

JEUNE HOMME
 marié, sérieux, demande place dans un magasin ou maison de commerce. Prendrait éventuellement la gérance ou la suite d'un petit commerce.
 Ecrire sous P 6532 F à Publicitas S. A., Fribourg.

On demande pour le 20 décembre, dans la villa particulière, à la campagne femme de chambre
 sérieuse et propre, sachant bien coudre et servir à table. Bonnes références exigées. Gage, 30 fr.
 S'adresser à M. Fribosia, Le Ravin Blonay-sur-vey. 6395

Messieurs les Expéditeurs en gros
 faites vos emballages avec la fibre de bois, marchandée propre, légère et bon marché.
 Demandé z les prix aux fabriques de fibre de bois à Bulles et Puidoux-Chebbres.

Librairie-Papeterie
 est à remettre tout de suite, ou as. à convenir, dans une ville de la Suisse romande. Marchandises aux anciens prix. Capital nécessaire : 20,000 fr. environ. Chiffre d'affaire garanti. Bien fig. net : 10,000 fr. par an. Faire offres écrites sous S 34530 L à Publicitas S. A., Lausanne. 6397

A VENDRE 4 bonnes juments
 de 7 ans, dont 2 ux portantes, ainsi qu'une jument de gros trait. S'adresser à M. Paul Mailard, Maules.

A vendre ou à louer
 pour le 15 janvier, au bord de la route cantonale, aux environs de Bulle

UN CAFÉ
 avec environ 7 poses de bon terrain. 6351
 S'adr. à M. Louis Genoud, Cercle cath. liq. e. Bulle.

Gramophone
 A vendre d'occasion, entièrement neuf, 8 disques, d'ube fa et, tous access. 60 fr.
 S'adr. sous P 363 B, à Publicitas S. A., Bulle. 6403

Vente de foin et regain
 9,500 pieds de foin et regain, de première qualité, sont à vendre, à distraire, à Villarlod, à proximité de l'auberge. S'adresser à Marcelin Volantian, à Rossens.

Entreprises Electriques Fribourgeoises
DISTRIBUTION D'EAU
Avis à Messieurs les Abonnés
 Messieurs,
 En suite de la hausse des prix des tuyaux, de la robinetterie et de la main-d'œuvre, nous nous voyons obligés, à partir du 1^{er} janvier prochain, de majorer nos tarifs des installations d'eau, de 75 %.
 Fribourg, 15 décembre 1917. **LA DIRECTION.**

Ameublements complets
P. LEIBZIG, tapissier
 successeur du dépôt de meubles
GRUYERIA, Avenue de Pérolles, 4
FRIBOURG. — TÉLÉPHONE 5.68
 Grand et beau choix de meubles simples et de luxe. Trousseaux et fournitures en tous genres et sur commande. 6387-1485
 (Maison fribourgeoise)

AVIS
 Le sousigné informe son honorable clientèle et le public en général, qu'il se charge encore pour cet hiver de transformations et ré-arations de fourrures.
Paul GABRIEL, fourreur, Avenue de Moëson, 25 Gambach.
 P 5123 F 5064

TRAINEAUX : Davos.
 » p. enfants.
PATINS à courroies.
 » à ressorts.
PATINS à vis, lames de sabre,
 » Rival et Rolande.
GRAMPONS à glace.
E. WASSMER
 à côté de St-Nicolas

A LOUER
 pour le 25 février prochain, ou date à convenir, le **Magasin**
 et arrière-magasin du N° 80, rue du Pont-Suspendu. S'adresser à Georges Robert, Fribourg.

Vente de bois de chauffage
 L'inspecteur sousigné expose en mises publiques, par petits lots, les quantités de bois de chauffage indiquées ci-dessous :
Forêt cantonale de la Combent :
 Mardi 18 décembre : 60 moules de sapin, romains en bonne partie. R. n. d. z-vous des mises à 9 h. heures du matin, à l'auberge de Treyvaux.
Forêt cantonale du Chanex :
 Mercredi 19 décembre : 60 moules de sapin ; 35 tas de branches ; 10 tas d'claircie ; 15 billes de sapin.
 Rendez-vous des mises à 9 h. heures du matin, à l'entrée de la forêt, Contre Es-Bus.
 Les personnes misant pour des tiers devront produire des commissions écrites. P 6403 F 6199
 L'inspecteur des forêts du 1^{er} arrondissement, **J. Darbellay.**

A VENDRE
deux bonnes juments
 (de piquet), dont une acceptée pour polinière. 6385
 S'adresser à Georges Robert, 80, rue du Pont-Suspendu.

Grande vente de bétail
 Pour cause d'incendie la famille **DIHOFF**, à la Grange-des-Bois dessus près Ca. y, vendra aux enchères publiques, mercredi 19 décembre, le bétail ci-après désigné, savoir :
 17 vaches portantes ou fraîches vélées, 5 génisses de 2 à 3 ans, portantes, 15 génisses de 1 à 2 ans, 2 veaux de 1 an, 1 taureau de 2 ans. La vente aura lieu au village.
 Le 1^{er} tour commencera à 10 h. et le 2nd à 1 h. précise. 6340
 Long terme pour le paiement. **LES EXPOSANTS.**

Vente de titres
 Il sera exposé en vente aux enchères publiques, **mardi 18 décembre, dès 10 heures du matin**, salle du Tribunal, au son de Justice à Fribourg, les titres suivants : 1 action de la société Industrielle de la Broye, à Estavayer ; 2 actions de la société des Tr. m. v. de Fribourg ; 1 action de la Banque Cantonale fribourgeoise ; 1 coupon de la Caisse hypothécaire du canton de Fribourg ; 1 cedule de 1,000 fr. à la même caisse ; 5 obligations de 100 fr., 2 % de la Banque de l'Etat de Fribourg ; 4 obligations des comm. de Fribourg, case 1887 ; 6 obligations canton de Fribourg 1902 ; 4 obligations canton 1893 ; 1 bon Rotterdam-Schouwen 1888 ; 3 lots Heviacqua-La-Massa ; 1 bon à lots Exposition Universelle 1889 ; 3 obligations Credit foncier d'Egypte 1911 ; 6 obligations Panama 1888.
 Paiement au comptant. — La vente a lieu à tout prix.

Cours de danse
 Un nouveau cours de danse et de tenue commencera **jeudi 10 janvier**, à 8 h. heures du soir. S'inscrire dès ce jour. Leçons particulières. **One et Two-Step, Maxine, Fox Trot.**
Léon GALLEY, professeur, Avenue de Rome, 5.